



Enregistrement assistante maternelle

Par **Redstar**, le **27/10/2022** à **10:01**

Bonjour,

Je vous écris pour une amie qui est assistante maternelle et que des parents accusent de maltraitance.

Ils avaient caché un micro dans les affaires de leur fille et accusent S. de maltraitance. Elle me dit que l'enregistrement est d'elle qui crie sur ses enfants (à elle). Elle me jure qu'il n'y a jamais eu de violence physique.

A ce jour, la PMI lui a interdit de travailler et annonce une enquête de 5 mois.

Je lui ai conseillé de rencontrer un avocat dès que possible pour avoir une notion des suites. Auriez vous une notion, à la fois de la légalité de l'enregistrement, des suites possibles etc ?

Merci d'avance,

Edith

Par **Marck.ESP**, le **27/10/2022** à **14:22**

Bonjour

C'est au juge éventuellement saisi de décider s'il retient l'enregistrement comme preuve.